

CCR TRESORERIE TERME/JOUR

PROSPECTUS SIMPLIFIE

PARTIE A – STATUTAIRE

PRESENTATION SUCCINCTE

Code ISIN

Part de catégorie « JOUR » : FR0010429282

Parts de catégorie « TERME » : Part C: FR0010437350

Part D : FR0010636431

Dénomination : CCR TRESORERIE TERME / JOUR**Forme juridique** : FCP de droit français**Société de gestion** : CCR Asset Management**Gestionnaire comptable par délégation** : BNP Paribas Fund Services**Durée d'existence prévue** : ce fonds a été créé pour une durée de 99 ans**Dépositaire / Conservateur** : BNP Paribas Securities Services S.C.A.**Commissaire aux comptes** : FIDUS**Commercialisateurs** : CCR Asset Management / Groupe UBS

INFORMATIONS CONCERNANT LES PLACEMENTS ET LA GESTION

Classification

Monétaire

Objectif de gestion

L'objectif de gestion du fonds vise à obtenir sur la durée de placement recommandée :

- soit sur une période de 3 mois, une performance égale à EONIA + 45bp capitalisé pour les parts C et D (coupons réinvestis) de catégorie « TERME », avec une volatilité maximale de +/- 4,5bp.
- soit sur une période d'une semaine, une performance égale à EONIA capitalisé pour la part de catégorie « JOUR »

Indicateur de référence

L'EONIA (European Overnight Interest Average) est un indice qui reflète la moyenne des taux auxquels les banques d'un échantillon prêtent de l'argent au jour le jour. Il exprime le taux du marché monétaire européen.

Stratégie d'investissement

La politique d'investissement du fonds repose essentiellement sur une sélection de titres de taux, la performance du fonds provenant essentiellement des interventions sur les marchés du crédit. Le portefeuille est géré au sein d'une fourchette de sensibilité comprise entre 0 et 0.5.

Le fonds pourra investir jusqu'à 100% de son actif dans des instruments financiers et notamment ceux des marchés obligataires et monétaires : obligations, titres de créance négociables et valeurs assimilées françaises et étrangères (émissions des pays de l'OCDE libellées ou échangées en euro) à taux fixes, variables ou indexés, émis par des entités publiques ou le plus souvent privées

En termes de notation, le portefeuille est investi dans des titres de haute qualité.

Un instrument du marché monétaire n'est pas de haute qualité de crédit s'il ne détient pas au moins l'une des deux meilleures notations court terme déterminée par chacune des agences de notation reconnues qui ont noté l'instrument. Si l'instrument n'est pas noté, la société de gestion détermine une qualité équivalente grâce à un processus interne.

Le Fonds peut cependant détenir des titres émis ou garantis par des Etats dont la notation minimale sera « Investment Grade ».

Afin de poursuivre son objectif de gestion, le gérant pourra de manière discrétionnaire intervenir sur les instruments dérivés en couverture et en exposition du risque de taux et de crédit.

Les véhicules de titrisation (Asset Backed Securities et Mortgage Backed Securities) sont admis dans la limite de 30% de l'actif dans un but de diversification et/ou de recherche d'un rendement optimal.

De même, en vue de réaliser l'objectif de gestion, le fonds pourra procéder à des dépôts et à des acquisitions et cessions temporaires de titres.

Dans la limite de 10% de son actif, le fonds pourra investir en parts ou actions d'OPCVM de droit français de classification « monétaire court terme » et « monétaire » et/ou OPCVM européen de classification équivalente afin de poursuivre son objectif de gestion. Ces OPCVM peuvent être gérés par le gestionnaire ou toute autre entité qui lui est liée.

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, les emprunts d'espèces seront utilisés dans la limite de 10% de l'actif net et permettront au gérant d'investir sans être obligé de liquider des positions existantes.

Profil de risque

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

Le fonds pourra présenter les risques suivants :

Risque de taux

En raison de sa composition, le fonds peut être exposé à un risque de taux. La valeur des titres peut diminuer après une évolution défavorable des taux d'intérêt. En effet, si les taux d'intérêt augmentent la valeur des titres du fonds peut baisser. Le niveau de sensibilité maximum du fonds au risque de taux sera, en tout état de cause, compris entre 0 et 0,50.

Risque de crédit

Le risque de crédit résulte de la possibilité de défaillance d'un émetteur ou d'une contrepartie. Il est fonction de la qualité des émetteurs et de la durée de vie des titres sélectionnés. Il peut porter sur 110 % de l'actif, en tenant compte des risques éventuels inhérents aux opérations de hors bilan.

Le dispositif de maîtrise des risques est fondé sur l'adéquation des deux approches suivantes :

- a) une approche qualitative (analyse fondamentale) pour gérer le risque crédit au niveau de l'émetteur : étude de risque consistant à fixer une limite d'engagement par émetteur fonction de l'analyse des forces et faiblesses de sa structure financière, son secteur d'activité, son niveau de notation, ...
 - b) une approche quantitative pour gérer le risque global du marché du crédit : un outil spécifique permet à CCR Asset Management de quantifier ce risque crédit, qui exprimé en euros est mesuré par la Valeur en risque (VaR) à 95% à 1 mois. La VaR est la perte que peut subir un portefeuille :
 - sous une certaine probabilité (niveau de confiance)
 - sur une certaine période de temps
 - sous des conditions normales de marché
- Le portefeuille est géré de façon à ce que cette perte potentielle ainsi mesurée, c'est-à-dire à horizon d'un mois et dans 95% des cas, soit compatible avec l'objectif de gestion du fonds, et donc que les moins-values éventuellement enregistrées sur le marché du crédit puissent être compensées par le dispositif de reversement des frais de gestion. La VaR ne doit en conséquence pas excéder le montant cumulé des provisions de frais de gestion de l'exercice en cours plus ceux de l'exercice précédent.
 - Pour s'assurer que cette contrainte de gestion est respectée, le gérant compare régulièrement la VaR crédit du portefeuille avec ce montant de frais de gestion disponibles en reprise. Si la perte potentielle du portefeuille mesurée par la VaR venait à dépasser le montant des frais de gestion disponibles, le gérant s'oblige à réduire son exposition au risque de crédit, et à ramener la VaR crédit au niveau requis.

Pour cette raison, mais aussi pour viser un ajustement du niveau de perte potentielle découlant de la VaR à celui des frais de gestion disponibles, le gérant peut-être amené à réduire l'exposition du portefeuille au risque de crédit et donc à cibler un niveau de VaR sensiblement inférieur au maximum de VaR autorisé par le niveau de frais de gestion.

Cette mesure du risque crédit par la VaR repose toutefois sur une approche statistique basée sur des données historiques de marché et qui ne prend pas en compte les situations extrêmes de marché. Dans les faits, l'évolution des marges de crédit des émetteurs peut impacter le portefeuille au-delà de ce qui est statistiquement estimé. Les pertes peuvent donc être supérieures aux pertes potentielles estimées.

Risque de perte en capital investi

Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ni protection; il se peut donc que le capital initialement investi ne soit pas intégralement restitué.

Risque accessoire

Risque spécifique ABS (Asset Backed Securities)

MBS (Mortgage Backed Securities)

Le détail de cette rubrique est mentionné dans la note détaillée.

La description des risques, ci- dessus, ne prétend pas être exhaustive et les investisseurs potentiels doivent prendre connaissance du présent prospectus dans son intégralité et consulter des conseillers professionnels si nécessaire.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type

CCR Trésorerie Terme / Jour est un fonds qui vise, à travers sa politique de gestion, à tirer profit des marchés de taux et de crédit de façon à atteindre son objectif de gestion.

Il est donc destiné à des personnes morales et institutionnelles, recherchant une rémunération corrélée à l'EONIA capitalisé, et averties des risques de crédit auquel s'expose le fonds.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans cet OPCVM dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel, de vos besoins actuels et à horizon minimum de 3 mois pour les parts de catégorie « TERME » et à horizon d'une semaine pour les parts de catégorie « JOUR », mais également de votre souhait de prendre des risques ou au contraire de privilégier un investissement prudent.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Durée de placement recommandée :

3 mois pour les parts de catégorie « TERME »

1 semaine pour les parts de catégorie « JOUR »

INFORMATIONS SUR LES FRAIS, COMMISSIONS ET LA FISCALITE

Frais et commissions

Commissions de souscription et de rachat :

Les commissions de souscription et de rachat viennent augmenter le prix de souscription payé par l'investisseur ou diminuer le prix de remboursement. Les commissions acquises à l'OPCVM servent à compenser les frais supportés par l'OPCVM pour investir ou désinvestir les avoirs confiés. Les commissions non acquises reviennent à la société de gestion, au commercialisateur, etc.

Frais à la charge de l'investisseur, prélevés lors des souscriptions et des rachats	Assiette	Taux barème	
		Parts de catégorie « TERME » C et D	Parts de catégorie « JOUR »
Commission de souscription non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant	
Commission de souscription acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant	
Commission de rachat non acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant	
Commission de rachat acquise à l'OPCVM	valeur liquidative × nombre de parts	néant	

Les Frais de Fonctionnement et de Gestion :

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transactions. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Aux frais de fonctionnement et de gestion peut s'ajouter :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM.
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM.
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter à la Partie B du prospectus simplifié.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette		Taux barème					
Frais de fonctionnement et de gestion TTC (incluant tous les frais hors frais de transaction, de sur-performance et frais liés aux investissements dans des OPCVM ou fonds d'investissement)	Actif net moyen		Parts de catégorie « TERME » C et D et Parts de catégorie « JOUR » 0,02%TTC maximum*					
Commission de surperformance (mécanisme de frais de gestion variables)								
<u>Pour les parts de catégorie « TERME » C et D</u> (les performances de la part Terme D s'entendent coupons réinvestis)								
Variable, de façon à viser:								
1. <u>sur la durée de placement recommandée</u> , soit au terme de 3 mois de détention et plus, une performance égale à Eonia Capitalisé + 45 bp avec une volatilité maximale de +/- 4,5bp								
2. <u>sur toutes autres périodes inférieures à 3 mois</u> , l'objectif de performance ci-dessus avec une volatilité pouvant fluctuer en fonction des conditions de marché et du passage du temps, comprise de part et d'autre de cet objectif, entre +/-67,5 bp sur une journée à +/-4,5 bp au terme de 3 mois de placement effectif de part et d'autre de cet objectif, la performance du fonds pouvant s'inscrire à l'intérieur des fourchettes ci-après :								
Durée de détention (exprimée en jours)	1	3	5	10	15	30	60	90
Performance maximum Eonia	+112,5bp	+108bp	+103,5bp	+94,5bp	+85,5bp	+67,5bp	+54bp	+49,5bp
Performance minimum Eonia	-22,5bp	-18bp	-13,5bp	-4,5bp	+4,5bp	+22,5bp	+36bp	+40,5bp
C'est ainsi qu'au terme de 3 mois de placement, la performance du fonds devrait s'établir entre un maximum de Eonia capitalisé +49,5 bp et un minimum de Eonia capitalisé +40,5 bp ; pour une période intermédiaire de 30 jours maximum par exemple, la performance du fonds pourrait s'inscrire entre Eonia Capitalisé +67,5 bp maximum et Eonia capitalisé +22,5 bp minimum.								
<u>Mécanisme de dotation et de reprise :</u>								
Ces frais font l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour d'une dotation en provision ou d'une reprise de provision qui sont fonction de la réalisation ou non de la performance recherchée sur toutes périodes de détention :								
<ul style="list-style-type: none"> • il y a ainsi dotation en provision chaque fois que la performance brute du fonds est supérieure à la performance maximum recherchée sur au moins une période de détention donnée ; ces provisions sont dotées dans la limite de 0,75% TTC de l'actif net moyen pour tout l'exercice. • il y a reprise de provision chaque fois que la performance brute du fonds est inférieure à la performance minimum recherchée sur au moins une période de détention donnée; ces reprises de provisions sont plafonnées à hauteur du solde disponible des frais de gestion de l'exercice. 								

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
<p>Dès lors que cette reprise de provision sur frais de gestion de l'exercice s'avère insuffisante ou n'est plus possible, elle peut être complétée par tout ou partie des frais de gestion variables de l'exercice précédent (1) dont le montant reste disponible pour une ou plusieurs reprises par le fonds en vue d'atteindre la performance minimum recherchée, la société de gestion abandonnant en conséquence sa créance au titre de l'exercice précédent.</p> <p>(1) Ces frais restent inscrits en dettes en faveur de la société de gestion jusqu'au terme de l'exercice qui suit la dernière clôture du fonds</p> <p>Montant maximum des frais de gestion de l'exercice : 0,75% TTC de l'actif net moyen. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. Ils sont prélevés le dernier jour de l'exercice suivant celui de référence</p>		
<p><u>Pour les parts de catégorie « JOUR »</u></p> <p>Variable de façon à atteindre une corrélation élevée de la performance du fonds avec celle de l'EONIA capitalisé avec des fluctuations possibles par rapport à l'EONIA de +/-10bp sur une journée +/-8bp sur 2 jours, +/-6bp sur 3 jours, +/-4bp sur 4 jours, jusqu'à +/- 2bp sur 5 jours ouvrés et plus.</p> <p><u>Mécanisme de dotation et de reprise</u></p> <p>Ces frais font l'objet à chaque calcul de valeur liquidative et sur l'actif du jour d'une dotation en provision ou d'une reprise de provision qui sont fonction de la réalisation ou non de la performance recherchée sur toutes périodes de détention :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ il y a dotation en provision chaque fois que la performance brute du fonds sera supérieure à la performance maximum recherchée sur au moins une période de détention donnée; ces provisions sont dotées dans la limite de 0,50% TTC de l'actif net moyen pour tout l'exercice. ▪ il y a reprise de provision chaque fois que la performance brute du fonds sera inférieure à la performance minimum recherchée sur au moins une période de détention donnée; ces reprises de provisions sont plafonnées à hauteur du solde disponible des frais de gestion de l'exercice. <p>Dès lors que cette reprise de provision sur frais de gestion de l'exercice s'avère insuffisante ou n'est plus possible, elle peut être complétée par tout ou partie des frais de gestion variables de l'exercice précédent (1) dont le montant reste disponible pour une ou plusieurs reprises par le fonds en vue d'atteindre la performance minimum recherchée, la société de gestion abandonnant en conséquence sa créance au titre de l'exercice précédent.</p> <p>(1) Ces frais de gestion restent inscrits en dettes en faveur de la société de gestion jusqu'au terme de l'exercice qui suit la dernière clôture du fonds</p> <p>Montant maximum des frais de gestion de l'exercice 0,50% TTC de l'actif net moyen. Ces frais sont directement imputés au compte de résultat du fonds. Ils sont prélevés le dernier jour de l'exercice suivant celui de référence.</p>		
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	néant

* avec un plafond de 100.000 euros par catégorie de part, ce forfait annuel est revu à chaque début d'exercice en fonction des encours du fonds, et doté linéairement prorata temporis lors de chaque calcul de VL.

La rémunération provenant des opérations d'acquisition et cession temporaire de titres est intégralement acquise à l'OPCVM.

Régime fiscal

Les fonds communs de placement n'ayant pas la personnalité morale, ils ne sont pas assujettis à l'impôt sur les sociétés. Chaque porteur est imposé comme s'il était directement propriétaire d'une quotité de l'actif, en fonction du régime fiscal qui lui est applicable.

Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Nous vous conseillons de vous renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou de votre conseiller fiscal.

INFORMATIONS D'ORDRE COMMERCIAL

Modalités de souscription et de rachat

Les demandes sont centralisées chaque jour de valorisation jusqu'à 12h00 auprès du dépositaire BNP Paribas Securities Services, Grands Moulins de Pantin, 9 rue du débarcadère, 93500 Pantin et répondues sur la base de la dernière valeur liquidative connue ; les règlements y afférents interviennent valeur jour de réception de l'ordre de souscription ou de rachat.

Il est toutefois à noter qu'en fin de semaine et/ou de toute période fériée, la valorisation du fonds est reportée au dimanche soir ou à la fin de la dite période fériée ; les valeurs liquidatives ainsi calculées sont datées du jour des dites valorisations.

Date de clôture de l'exercice

Dernier jour de bourse de Paris du mois de décembre. (1^{ère} clôture : 28/05/1993)

La date de clôture d'exercice comptable a été modifiée le 6 novembre 2009

Principales caractéristiques des parts

Parts	ISIN	Affectation des revenus	Devise de libellé	Nominal	Montant min de sous initiales	Souscriptions ultérieures	Fractionnement des parts
TERME C	FR0010437350	Capitalisation	Euro	1 524,49 euros	100 parts	1 part	Millièmes
TERME D	FR0010636431	Distribution	Euro	10 000 euros	100 parts	1 part	Millièmes
JOUR	FR0010429282	Capitalisation	Euro	5 106 euros	5 parts	1 part	Millièmes

Date et périodicité de calcul de la valeur liquidative

Chaque jour de bourse sur la base des cours d'ouverture, sauf les veilles de week-end et jours fériés où la valorisation du fonds est reportée au dimanche soir ou à la fin de la dite période fériée ; les valeurs liquidatives ainsi calculées sont datées du jour des dites valorisations, et tiennent compte des intérêts courus de la dite période.

Lieu et modalités de publication ou de communication de la valeur liquidative

Disponible dans les locaux de la société de gestion : CCR Asset Management.

Devise de libellé des parts

Euro

Date de création

Cet OPCVM a été agréé par la Commission des Opérations de Bourse le 27 décembre 1991.

Il a été créé le 12 janvier 1992.

INFORMATIONS SUPPLEMENTAIRES

Le prospectus complet de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés dans un délai d'une semaine sur simple demande écrite du porteur auprès de : CCR Asset Management, 44 rue Washington, 75008 Paris ; Tél : 01 49 53 20 00 ; e-mail : CCRAM-contact@ubs.com

Des informations complémentaires peuvent également être obtenues si nécessaire auprès de CCR Asset Management ou sur son site internet : www.ccr-am.com

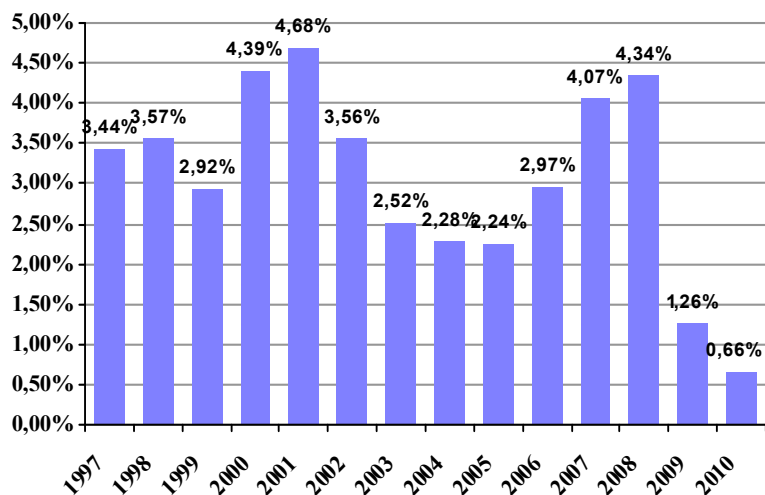
Date de publication du prospectus : 5 décembre 2011

Le site de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-France.org) contient des informations complémentaires sur la liste des documents réglementaires et l'ensemble des dispositions relatives à la protection des investisseurs.

Le présent prospectus simplifié doit être remis aux souscripteurs préalablement à la souscription.

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,66%	2,07%	2,65%
Indicateur de référence *	0,44%	1,71%	2,41%

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les performances affichées sont celles du FCP CENTRALE CT 11 avant transformation en CENTRALE TRESORERIE part "TERME" (en mars 2007)

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

* EONIA

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	0,01%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement	0%
Ce coût se détermine à partir :	
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM	0,21%
Ces autres frais se décomposent en :	
- commissions de sur performance	0,21%
- commissions de mouvement	0%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,22%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

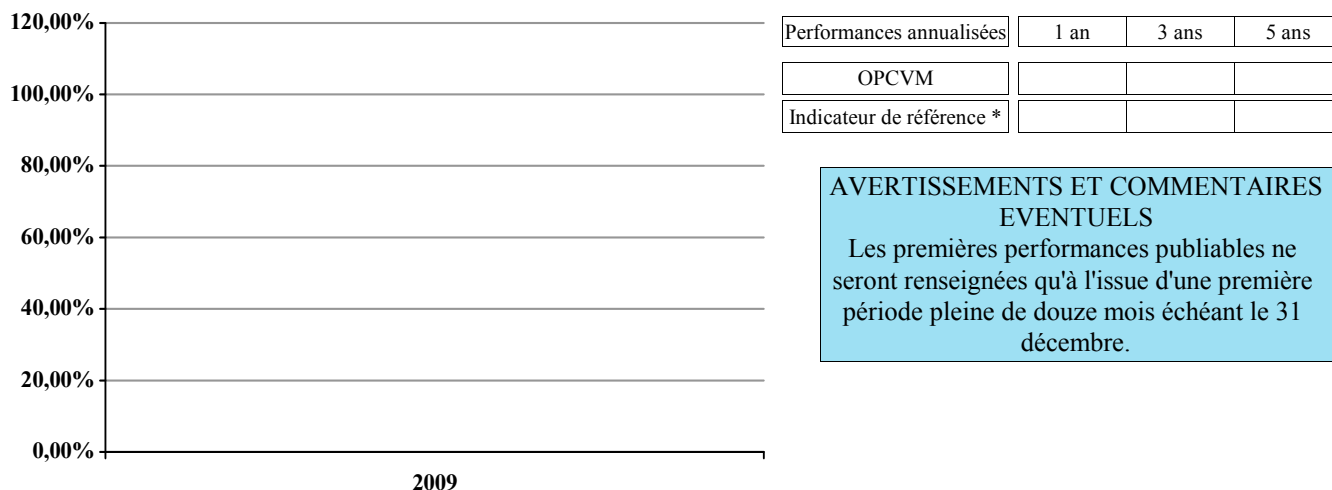
Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les premières performances publiables ne seront renseignées qu'à l'issue d'une première période pleine de douze mois échéant le 31 décembre.

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

* EONIA

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir : <ul style="list-style-type: none"> - des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement - déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur 	
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en : <ul style="list-style-type: none"> - commissions de sur performance - commissions de mouvement 	
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

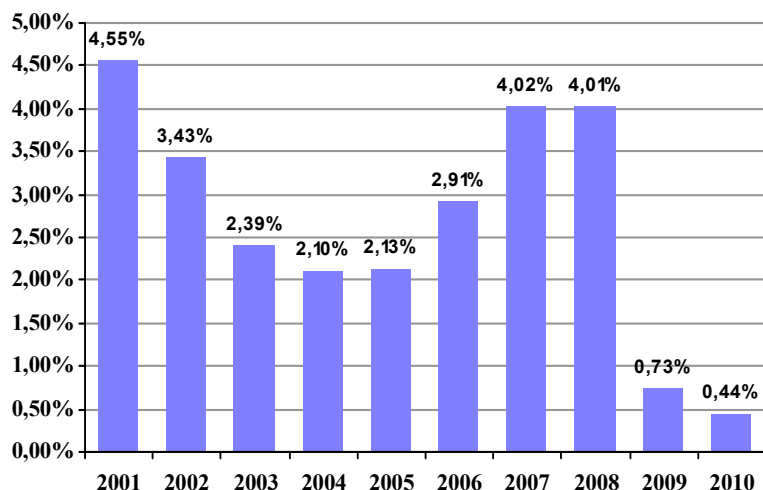
Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice:

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%

PARTIE B - STATISTIQUE

Performances de l'OPCVM au 31/12/2010



Performances annualisées	1 an	3 ans	5 ans
OPCVM	0,44%	1,71%	2,41%
Indicateur de référence *	0,44%	1,71%	2,41%

AVERTISSEMENTS ET COMMENTAIRES EVENTUELS

Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
Les performances affichées sont celles du FCP CENTRALE MONETAIRE avant fusion avec CENTRALE TRESORERIE part "JOUR" (en mars 2007)

Les calculs des performances sont présentés coupons net réinvestis

* EONIA

Présentation des frais facturés à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Frais de fonctionnement et de gestion	0,1%
Coût induit par l'investissement dans d'autres OPCVM ou fonds d'investissement Ce coût se détermine à partir :	0%
- des coûts liés à l'achat d'OPCVM et fonds d'investissement	0%
- déduction faite des rétrocessions négociées par la société de gestion de l'OPCVM investisseur	0%
Autres frais facturés à l'OPCVM Ces autres frais se décomposent en :	0,35%
- commissions de sur performance	0,35%
- commissions de mouvement	0%
Total facturé à l'OPCVM au cours du dernier exercice clos	0,45%

Les frais de Fonctionnement et de Gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction et le cas échéant de la commission de sur performance. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, impôts de bourse,...).

Les frais de fonctionnement et de gestion incluent notamment les frais de gestion financière, les frais de gestion administrative et comptable, les frais de dépositaire, de conservation et d'audit

Coût induit par l'achat d'OPCVM et/ou de fonds d'investissement

Certains OPCVM investissent dans d'autres OPCVM ou dans des fonds d'investissement de droit étranger (OPCVM cibles). L'acquisition et la détention d'un OPCVM cible (ou d'un fonds d'investissement) font supporter à l'OPCVM acheteur deux types de coûts évalués ici :

- des commissions de souscription/rachat. Toutefois, la part de ces commissions acquises à l'OPCVM cible est assimilée à des frais de transaction et n'est donc pas comptée ici.
- des frais facturés directement à l'OPCVM cible, qui constituent des coûts indirects pour l'OPCVM acheteur.

Dans certains cas, l'OPCVM acheteur peut négocier des rétrocessions, c'est à dire des rabais sur certains de ces frais. Ces rabais viennent diminuer le total des frais que l'OPCVM acheteur supporte effectivement

Autres frais facturés à l'OPCVM

D'autres frais peuvent être facturés à l'OPCVM. Il s'agit :

- des commissions de sur-performance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs.
- des commissions de mouvement. La commission de mouvement est une commission facturée à l'OPCVM à chaque opération sur le portefeuille. Le prospectus complet détaille ces commissions. La société de gestion peut en bénéficier dans les conditions prévues en partie A du prospectus simplifié.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que ces frais sont susceptibles de varier fortement d'une année à l'autre et que les chiffres présentés ici sont ceux constatés au cours de l'exercice précédent

Information sur les transactions au cours du dernier exercice clos au 31/12/2010

Les transactions entre la société de gestion pour le compte des OPCVM qu'elle gère et les sociétés liées ont représenté sur le total des transactions de cet exercice :

Classes d'actifs	Transactions
Actions	15,15%
Titres de créance	5,56%